

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Febreze Professional Sanitizing Fabric Refresher (Made from Concentrate)
Code(s) du produit	8-35
Identificateur de produit	97336982_DIL_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - usage professionnel uniquement
Utilisation recommandée	Désodorisant Textile.
Restrictions d'utilisation	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
Données du fournisseur de la fiche de sécurité	Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5 1-800-332-7787
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.
Non classé.

Mentions de danger	Aucun
Pictogrammes de danger	Aucun

Conseils de prudence	Aucun
-----------------------------	-------

Conseils de prudence - Réponse	Aucun
---------------------------------------	-------

Conseils de prudence - Entreposage	Aucun
---	-------

Conseils de prudence - Élimination	Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la réglementation locale
---	--

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Renseignements complémentaires Les concentrations réelles de substance se situent dans les plages indiquées. Les valeurs maximales ne représentent pas nécessairement les valeurs présentes dans la formule.

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
Ingestion	Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

F. Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau. Produit chimique. Mousse antialcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
Danger particulier	Aucun connu.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Conseils pour les services d'intervention d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Précautions relatives à l'environnement	Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau Ne pas rejeter le produit dans les étendues d'eau naturelles sans prétraitement ou dilution adéquate

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
Produits incompatibles	Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
--	--

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: S'assurer une ventilation adéquate Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable
---------------------------	--

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Aucun équipement de protection particulier requis Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Utilisez des lunettes de protection
Protection des mains	Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Aucun équipement de protection particulier requis Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT): Gants de protection
Protection de la peau et du corps	Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Aucun équipement de protection particulier requis Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide	
Aspect	Transparent solution aqueuse	
Odeur	Aromatique	
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarque</u>
pH	6.0 - 7.0	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible	.
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	.
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	.
Viscosité	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en COV des produits de consommation	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Matières incompatibles	Aucun en particulier.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet connu.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Aucun effet connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun effet connu.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Effets neurologiques	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
Tératogénicité	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Effets sur les organes cibles	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation	Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
Mobilité	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballage contaminé	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Codes Californie déchets dangereux³³¹
(non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	Non réglementé
<u>IMDG</u>	Non réglementé

IATA

Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Réglementations des Etats

.

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Ethanol, 2,2'-oxybis-	111-46-6	X
Ethanol	64-17-5	X
Ethanol	64-17-5	X

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

FIFRA

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et renseignements sur les risques nécessaires pour SDS, et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non-pesticides. L'information risque exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette du produit

comporte les autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 3573-101

DANGER

Cause une irritation modérée des yeux

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 28-juin-2017

Date de révision : 17-déc.-2018

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette Fiche de sécurité, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité